

DEPARTEMENT  
DE  
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT  
DE  
TOURNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2022-492

**OBJET : AUTORISATION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PIZZERIA DANS  
UN LOCAL COMMERCIAL, 94 AVENUE FERDINAND JANVIER, 07100  
ANNONAY**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

<b>Référence dossier : AT 007 01022 A0010</b>		<b>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b>
<b>Déposée le 17 mars 2022</b>		<b>Complétée le :</b>
<b>Par :</b> <b>Demeurant à :</b>		Olivier LAFUMA Route de miséreux, camping le Miron 07340 St Jacques D'Attieieux
<b>Représenté par :</b> <b>Pour :</b> <b>Sur un terrain sis à :</b>		Olivier LAFUMA Pizzeria Le DJM 94 avenue Ferdinand Janvier 07100 ANNONAY

Le Maire de la Ville d'Annonay,

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21 ;
- Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée (demande de travaux d'aménagement)
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission de sécurité incendie du 28 avril 2022,
- Vu l'avis favorable à la réalisation de ce projet émis par la commission d'accessibilité en date du 10 mai 2022,

**ARRETE**

**Article 1**

Les travaux d'aménagement, dossier n°007 010 22A0010, ainsi que la réalisation du projet susmentionné, prévus dans le local sis 94 avenue Ferdinand Janvier à Annonay par Pizzeria Le DJM ayant fait l'objet d'un avis favorable par les commissions de sécurité et d'accessibilité des 28 avril et 10 mai 2022, sont autorisés par la commune d'Annonay.

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant ;  
Une ampliation sera transmise à :
 

- Monsieur le Sous- Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

Copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ardèche.
- Monsieur le Président de la Commission d'arrondissement de Tournon-sur-Rhône pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Monsieur Olivier LAFUMA Gérant de la Pizzeria Le DJM – 94 avenue Ferdinand Janvier - 07100 ANNONAY

### **Article 3**

Ampliation du présent arrêté sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 3/06/2022



Transmis en sous Préfecture le: ID de télétransmission :	Notifié le : 3/06/2022	Affiché le :
---	---------------------------	--------------

SP